

COMMISSION DES FINANCES

Relevé des amendes N° : 01 Saison 2016/2017

Procès verbal de la Commission de Wilaya de Discipline

Commission de Wilaya de Discipline n° 01 Séance du : 25 Octobre 2016

Club	N° Affaire	Coordonnés de la rencontre			Montant de L'amende
		Rencontre	Date	Catégorie	
N.R.B.H.B.A	002	CRBS / NRBHBA	22/10/2016	Sénior	1.000.00 DA
A.C.B	008	NRAN / ACB	21/10/2016	Sénior	1.000.00 DA
E.5.J	009	E5J / SMBT	21/10/2016	Sénior	6.000.00 DA

Commission de Wilaya de Discipline n° 02 Séance du : 30 Octobre 2016

Club	N° Affaire	Coordonnés de la rencontre			Montant de L'amende
		Rencontre	Date	Catégorie	
I.C.B	013	ICB / IRH	29/10/2016	Sénior	5.000.00 DA

Conformément aux dispositions de l'article 134 du championnat de football Amateur des Divisions Honneur et Pré-honneur, les amendes infligées aux clubs doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de publication du PV par la Commission de Wilaya de Discipline.

Les clubs sont tenus d'effectuer le versement des amendes citées ci-dessus au compte bancaire n° **00 400 316 418 0658211/54** ouvert à l'agence CPA de Ouargla au nom de la ligue de Wilaya de football de Ouargla.

Afin de nous permettre d'identifier le versement, il y a lieu d'adresser à la ligue copie du versement sur lequel doit être mentionnée l'objet du versement.